

CHARTRE DU CLUSTER « FRANCE GÉOÉNERGIE »

Constat :

La géothermie de surface (d'une profondeur inférieure à 200 mètres), aussi appelée géoénergie, est peu employée, alors qu'elle répond aux enjeux de neutralité carbone dans tous les territoires. Pour assurer son développement, la géoénergie doit consolider et structurer les passerelles avec le monde du bâtiment.

C'est dans ce contexte que récemment, deux signaux politiques extrêmement marquants ont ouvert de nouvelles perspectives à la filière de la géoénergie :

- La publication du rapport du Haut-Commissariat au plan « Responsabilité Climatique : la géothermie de surface, une arme puissante » du 11 Octobre 2022, présidé par Monsieur François Bayrou, Haut-Commissaire ;
- L'annonce du Plan national d'action pour la géothermie dévoilé le 2 février 2023 par Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition Énergétique.

Dans ce contexte, et en lien avec le collectif « France Géoénergie¹ », l'AFPG a créé un cluster dédié à la promotion de la géoénergie, lors de son Conseil d'Administration du 6 décembre 2022.

Objet :

Le Cluster a pour objet la systématisation de la géothermie de surface (< 200 m) auprès des donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrage tant publics que privés (aménageurs, promoteurs, foncières, bailleurs sociaux, directions immobilières, Property et Facility managers, ...), de leurs conseils techniques, énergétiques et environnementaux, des entreprises générales de travaux et auprès des différents décideurs publics en les accompagnant dans l'opérationnel.

Une attention particulière sera apportée aux différentes filières de formation à la géoénergie.

Le Cluster assurera les missions suivantes :

- Promouvoir le développement en France de la géothermie de surface (< 200 mètres), également dénommée « géoénergie » ;
- Mettre en lumière des outils et travaux existants et la création d'outils complémentaires relatifs à la performance énergétique des bâtiments dans un contexte réglementaire en perpétuelle évolution ;

¹ Collectif né à l'Université de la Ville de demain, en juillet 2022, émanant de la Fondation Palladio, émanant elle-même de la Fondation de France, en vue de "systématiser la géothermie de surface sur tous les territoires". Ce collectif de près de 200 dirigeants, rassemble à la fois des maîtres d'ouvrage privés, des acteurs publics mais également des entités de la vie civile.

- Promouvoir la géoénergie auprès des maitres d'ouvrage publics et privés, des médias, du grand public, du monde académique et des élus, de ses avancées technologiques et des sites déjà existants (démonstrateurs), et ce pour tout type de bâtiment ;
- En complément et en concertation avec les syndicats professionnels et entités représentatives de la filière, représenter les usagers de la géoénergie auprès des tiers, notamment des pouvoirs publics français et européens, ainsi que des autorités de régulation ;
- Informer sur les évolutions réglementaires, techniques et économiques de la géothermie de surface et de la réglementation relative à la construction et au logement ;
- Soutenir et accompagner des porteurs de projets de géoénergie au sein des territoires ;
- Lancer des actions de communication d'envergure, participer à des salons ciblés, colloques, séminaires et autres opportunités de valorisation de la filière ;
- Inciter et appuyer le déploiement des formations auprès des décideurs publics et privés, des services et entreprises techniques, des bureaux de contrôle, des étudiants ;
- Faire émerger des retours d'expérience sur la mise en œuvre opérationnelle de projets de géoénergie pour identifier les forces et freins ;
- Améliorer les interfaces entre les filières du bâtiment et de la géothermie de surface ;
- Approfondir et promouvoir les innovations permettant d'améliorer l'efficacité des installations de géoénergie avec d'autres sources d'EnR et technologies avancées (exemples : hybridation, BETEG, intelligence artificielle, etc.) ;
- Populariser les solutions de tiers financement ;
- Créer et promouvoir le « Pacte géoénergie », symbole de l'engagement des acteurs.

Les actions du Cluster seront menées à bien en lien étroit avec les associations, fédérations et institutions historiques de la filière, notamment : le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), la Fédération des services Energie Environnement (FEDENE), les professionnels du forage spécialistes de la ressource en eau souterraine et de la géothermie (SFEG), le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Énergétiques (CSF-NSE) et l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) (liste non exhaustive).

Le Cluster attachera une attention particulière à partager ses travaux auprès des instances de la ville durable, notamment l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB), l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'Université de la Ville de Demain (UVD) et l'Institut Palladio.

Le Cluster ne se mettra pas en concurrence avec les professionnels de la géothermie.

Participants :

Le Cluster se compose de plusieurs typologies d'acteurs qui sont tantôt des membres de l'AFPG tantôt des entités non membres invitées à prendre part aux activités du Cluster. Il s'agit :

- Des usagers de la géothermie, des maîtres d'ouvrages publics et privés, et autres entités non professionnelles de la géothermie, des acteurs de l'aménagement urbain, notamment :
 - o l'État, ses collectivités territoriales et les structures publiques
 - o les promoteurs immobiliers, les investisseurs, les propriétaires et gestionnaires d'actifs immobiliers ou fonciers
 - o les syndicats de copropriété et les bailleurs sociaux
 - o les industriels
 - o les professionnels de la construction et de la géothermie
 - Les énergéticiens
 - Les bureaux d'études (maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage)
 - Les fabricants de matériel
 - Les sociétés de forage géothermique
 - Les entreprises du BTP
 - Etc.
 - o les représentants du secteur individuel
- Des représentants du monde académique, associatif, les syndicats affiliés
- Des institutions scientifiques, administratives nationales ou territoriales.

Chaque participant peut choisir librement les actions du Cluster auquel il souhaite participer.

En complément, des « experts » de thématiques liées à la géothermie et/ou la construction peuvent être associés ponctuellement aux travaux du Cluster.

Enfin, des personnes physiques peuvent être nommées comme « Ambassadeur » du Cluster notamment afin d'en relayer les actions dans la sphère publique et médiatique. A la date de la création du Cluster les ambassadeurs sont les suivants :

- Bertrand PICARD, Président de la Fondation Solar Impulse ;
- Philippe PELLETIER, Enseignant-chercheur, Président du Plan Bâtiment Durable ;
- Méka BRUNEL, Présidente de l'Université de la Ville de Demain.

Le Cluster est accessible à des entités qui ne sont pas membres de l'AFPG. L'adhésion au Cluster ne donne pas accès aux activités de l'AFPG en dehors de celles du Cluster. Les adhérents au Cluster non adhérents à l'AFPG ne sont pas nécessairement des professionnels de la géothermie.

Gouvernance du Cluster :

La délégation générale du Cluster est assurée par un(e) Délégué(e) général(e), et est garante de son équilibre budgétaire. Le mandat de la délégation générale est de trois ans. La délégation générale est élue au sein des membres du Cluster.

La délégation générale s'appuie sur un comité de pilotage, dont les membres ont le statut de délégué(e) général(e) adjoint(e) du Cluster.

Dans le détail, le comité de pilotage a notamment pour mission :

- l'élaboration du budget annuel du Cluster et son suivi trimestriel ;
- la validation des montants à engager par le Cluster supérieurs à 5 000€ HT ;
- la détermination du programme de travail et la validation de leurs positions ;
- la recherche de financements ;
- la validation de l'intégration de nouveaux participants au Cluster ;
- la décision de suspension de la qualité de participant au Cluster ;
- la désignation des représentants du Cluster au sein des instances de concertation auxquelles il serait amené à participer ;
- la valorisation des travaux entrepris auprès des utilisateurs, des autorités et autres instances de prescription.

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin.

La composition du premier comité de pilotage se fait sur proposition de la délégation générale. Par la suite, la composition du comité de pilotage peut évoluer (ajout ou retrait d'un membre) sur proposition de la délégation générale puis validation par la majorité des membres du comité de pilotage. Une attention est portée afin de s'assurer que la composition du comité de pilotage reflète une représentativité des membres du Cluster.

La délégation générale du cluster est invitée à faire état des actions en cours et des réflexions stratégiques lors d'un temps dédié en réunion de Bureau de l'AFPG.

Le Cluster réunit l'ensemble de ses participants au minimum 4 fois par année en présentiel sous forme d'un séminaire d'une demi-journée. Les groupes de travail se réunissant autant que de besoin pour avancer sur les thématiques définies.

Ressources du Cluster :

Le Cluster fonctionne grâce à différents types de ressources financières :

- les cotisations de ses membres ;
- des donations
- des honoraires relatives à des prestations fournies par le Cluster ;
- des subventions.

Le Cluster dispose d'un compte bancaire propre et unique créé par l'AFPG : toutes les ressources du Cluster sont versées sur ledit compte bancaire dédié. Leur utilisation est décidée par le comité de pilotage.

Les principales actions du Cluster :

- Le « Tour de France de la Géoénergie », conduit en partenariat avec le réseau Action Cœur de Ville. Cette action consiste à accompagner une douzaine de villes pilotes dans leur ambition de déploiement de la géothermie de surface (ou géoénergie) sur leur périmètre. Ce premier travail consiste à (1) valoriser les installations déjà présentes sur le territoire et les retours d'expériences associés avec un travail de combinaison des données du BRGM sur les 30 000 installations répertoriées et des données immobilières (Place de l'immobilier) , (2) accompagner les villes dans l'identification de candidats pour un remplacement du gaz par la géoénergie dans leur patrimoine immobilier et enfin (3) proposer une méthode répliquable pour tout acteur public afin de généraliser le recours à la géoénergie. Cette méthodologie permettra d'identifier des réponses et approches adaptées en fonction des différentes typologies d'actifs immobiliers.
- L'émergence de nouveaux modèles financiers et juridiques pour la géothermie - pour appréhender les différents modes de financement et développer de nouveaux modèles (usage, propriété, économie énergétique et d'impact carbone...), des travaux sont menés au sein du cluster en vue de formuler des propositions concrètes pour soutenir le développement de cette énergie. Ce travail se fait en collaboration avec nos membres acteurs de la ville et acteur financiers privés et publics.
- Le développement d'un programme d'acculturation à l'importance de la géo énergie comme levier majeur de la transition énergétique et environnementale auprès des décideurs publics et privés, des services et entreprises techniques, des bureaux de contrôle, des écoles / des étudiants, le tout en remettant la géoénergie dans un contexte global et règlementaire de la Stratégie Nationale Bas Carbone, du Décret tertiaire et de la loi climat et résilience.
- Le Pacte géoénergie pour valoriser les utilisateurs privés et publics de géoénergie et promouvoir cette utilisation au sein des écosystèmes et plus largement auprès du grand public.
- La collecte des retours d'expériences des utilisateurs sur leurs installations de géoénergie - 6 grandes familles d'utilisateurs ont été identifiées ;
 - o L'état et les collectivités
 - o Les promoteurs
 - o Les foncières tertiaires et d'entreprise
 - o Les foncières de logements collectifs
 - o Les industriels
 - o Les particuliers